

8.- DISPONIBILITE DE SERVICES DE BASE

Les services de base sont indispensables à l'existence humaine. Leur carence est de nature à susciter un impact négatif sur le bien-être d'une société. Après le désastre survenu dans la Commune des Gonaïves en 2008, il s'est avéré nécessaire de procéder à une évaluation de la disponibilité des services de base afin d'orienter les instances de décision dans l'adoption de stratégies pouvant améliorer la qualité de ces services.

8.1.- Service de distribution d'eau

L'eau est un élément indispensable à l'existence humaine. Elle constitue, de manière incontestable, la meilleure boisson. Elle entre dans la cuisson des aliments et dans le nettoyage des vêtements. Sa rareté pourrait engendrer de graves problèmes à la survie de l'homme.

8.1.1.- Service de distribution d'eau dans la commune

Le dénombrement de la commune des Gonaïves réalisé en Septembre 2009 permet d'évaluer le degré d'accès de la population au service en eau et à quel niveau le milieu urbain et le milieu rural jouissent de ce service. Lors de cette opération, on a constaté que 86% des logements n'ont aucun service de distribution d'eau alors que 13.3% des logements en ont un dans la cour et 0.7% en a un à l'intérieur du logement.

Une analyse plus poussée montre que les logements du milieu rural sont ceux ayant le moins accès à ce service. En effet, 39.4% des logements dans le milieu rural n'ont aucun service de distribution d'eau tandis que 3% en ont un dans la cour et un très faible 0.1% en ont un à l'intérieur du logement. Le scénario dans le milieu urbain n'est pas trop différent vu que 46.6% des logements dans ce milieu n'ont pas de service d'eau disponible alors que 10.3% ont un service d'eau disponible dans la cour et un faible 0.6% en ont à l'intérieur du logement. Le tableau qui suit montre tout cela en détail :

Tableau 18 : Répartition des services de distribution d'eau dans la commune des Gonaïves selon le milieu de résidence

Milieu de résidence	Ensemble	Disponibilité du service		Service non disponible
		A l'intérieur	Dans la cour	
Urbain	57.47	0.56	10.29	46.62
Rural	42.53	0.11	3.00	39.41
Total	100	0.67	13.29	86.04

Source : Dénombrement de la Commune des Gonaïves, Septembre 2009

Vu qu'il s'avère important de situer les localités qui en ont le moins accès au service de distribution d'eau, une analyse plus détaillée sera faite afin d'évaluer le degré de disponibilité de ce service tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

8.1.2.- Service de distribution d'eau en milieu urbain

Le tableau 19 montre que les rares logements qui ont une connexion à un service de distribution d'eau à l'intérieur du logement (0.97%) sont majoritairement localisés à Biénac/Gathereau et au Centre Ville. En effet, 0.3% des logements de la ville dénombrés comme ayant une connexion à un service de distribution d'eau à l'intérieur du logement sont localisés dans les zones Biénac/Gathereau et Centre Ville, tandis que pour les autres zones, les pourcentages sont estimés à 0.2% pour la zone Jubilé/Raboteau, et environ 0.1% pour les zones Ka Soleil et Bigot/Parc Vincent.

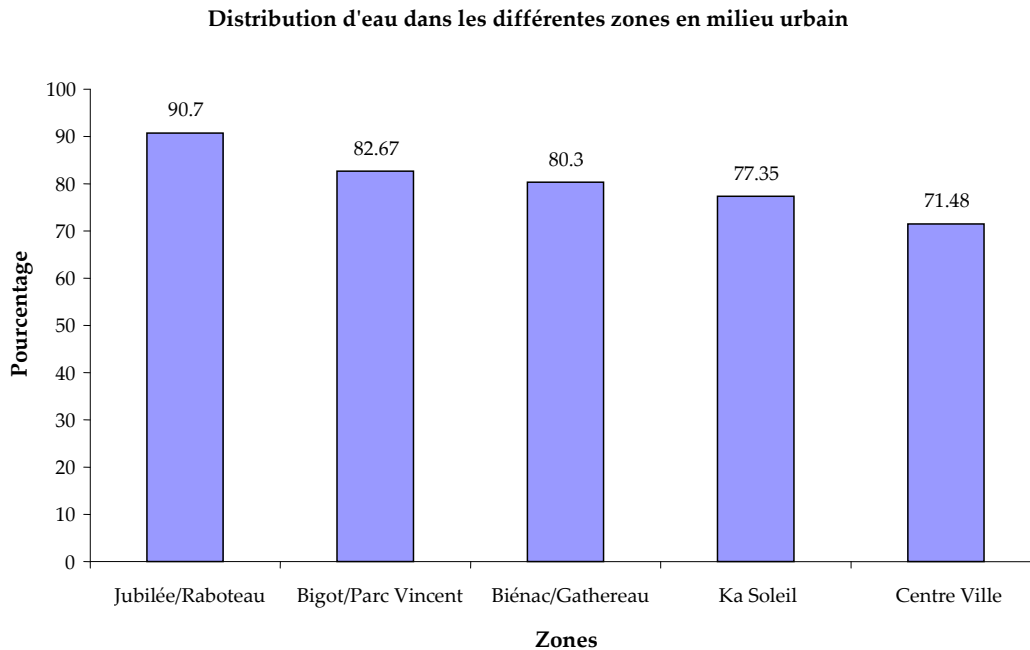
Tableau 19 : Répartition des services de distribution d'eau dans les logements en milieu urbain selon les quartiers de résidence

Quartier de Résidence	Ensemble		Disponibilité eau				Non disponible.	
			A l'intérieur		Dans la cour			
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Total	27762	100	269	1.0	4972	17.9	22521	81.1
Bigot/Parc Vincent	6429	23.2	33	0.1	1081	3.9	5315	19.1
Jubilée/ Raboteau	5473	19.7	41	0.1	468	1.7	4964	17.9
Centre Ville	4278	15.4	76	0.3	1144	4.1	3058	11.0
Ka Soleil	3956	14.2	37	0.1	859	3.1	3060	11.0
Biénac/ Gathereau	7626	27.5	82	0.3	1420	5.1	6124	22.1

Source : Dénombrement de la Commune des Gonaïves, Septembre 2009

Généralement, les logements qui ont accès à un service de distribution d'eau ont une connexion dans la cour. La zone Biénac/ Gathereau accuse le plus fort pourcentage de logements connectés à un service de distribution d'eau dans la cour (5.1%), tandis que Jubilé/ Raboteau en possède le plus faible pourcentage, soit 1.7%.

La grande majorité des logements en milieu urbain, soit un pourcentage de 81.1%, ne sont pas connectés à un service de distribution d'eau. On retrouve ces logements principalement à Biénac/ Gathereau (22.1%) et à Bigot/Parc Vincent (19.1%).



A Jubilé/ Raboteau, 90.7% de l'ensemble des logements de cette zone ne disposent pas de service de distribution d'eau ; cette proportion est respectivement de 82.7% et 80.3 % pour les zones Bigot/Parc Vincent et Biénac/Gathereau. Ka Soleil et le Centre Ville ont enregistré le moins de cas d'indisponibilité de ce service, respectivement 77.35% et 71.5%.

8.1.3.- Service de distribution d'eau en milieu rural

Le milieu rural est généralement moins desservi que le milieu urbain. En effet, 92.7% des logements en milieu rural n'ont pas de connexion à un service de distribution d'eau contre environ 80% dans le milieu urbain. Le milieu rural de la commune des Gonaïves est composé de cinq (5) sections communales : Pont Tamarin, Bayonnais, Poteaux, Labranle et Bassin, qui regroupent respectivement 23.3%, 27.3%, 17.8%, 9.5% et 22.3% des logements en milieu rural. Cette observation est illustrée à partir du tableau suivant :

Tableau 20 : Répartition des services de distribution d'eau dans les logements en milieu rural selon les sections communales

Sections communales	Ensemble		Disponibilité en Eau				Non Disponible	
			A l'intérieur		Dans la cour			
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Total	20542	100	55	0.3	1448	7.1	19039	92.7
Pont Tamarin	4777	23.3	36	0.2	577	2.8	4164	20.3
Bayonnais	5600	27.3	7	0.03	321	1.6	5272	25.7
Poteaux	3652	17.8	3	0.01	366	1.8	3283	16.0
Labranle	1941	9.5	4	0.02	94	0.5	1843	9.0
Bassin	4572	22.3	5	0.02	90	0.4	4477	21.8

Source : Dénombrement de la Commune des Gonaïves, Septembre 2009

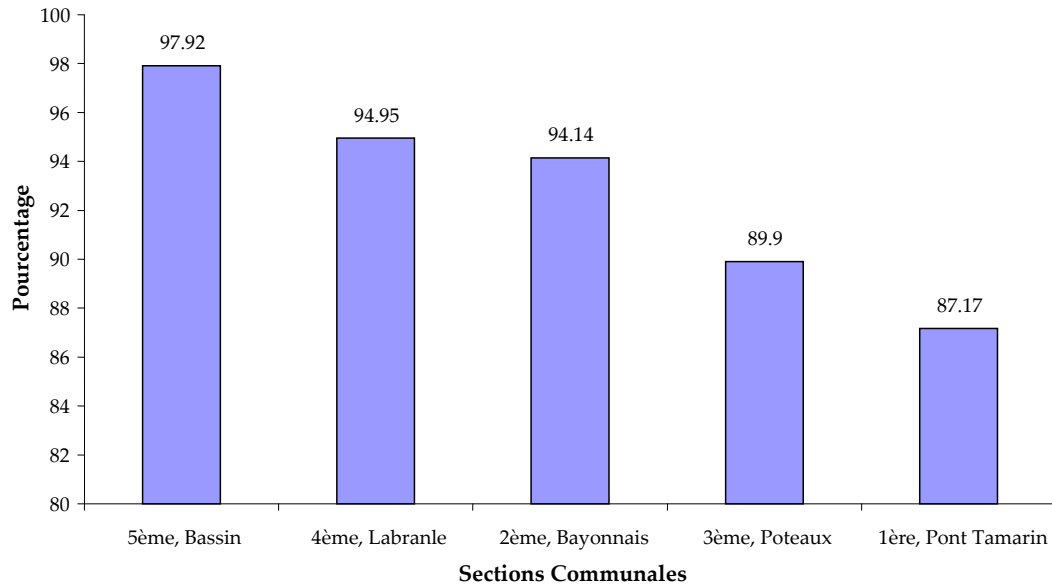
Le tableau 20 montre que les rares logements qui ont une connexion à un service de distribution d'eau à l'intérieur du logement (0.27%) sont majoritairement localisés à Pont Tamarin. En effet, 0.2% des logements en milieu rural dénombrés comme ayant une connexion à un service de distribution d'eau à l'intérieur du logement sont localisés dans cette zone, tandis que pour les autres sections communales, les pourcentages estimés sont inférieurs à 0.05%. Dans la section communale Bayonnais, on en dénombre 0.03%, Labranle 0.02%, Bassin 0.02% et Poteaux 0.01%.

Les quelques logements qui ont une connexion à un service de distribution d'eau dans la cour (7.05%) sont majoritairement localisés dans les sections communales de Pont Tamarin, de Poteaux et de Bayonnais. En effet, respectivement 2.8%, 1.8% et 1.6% des logements en milieu rural dénombrés comme ayant une connexion à un service de distribution d'eau dans la cour y sont localisés, tandis que pour les autres sections communales, les pourcentages estimés sont : Labranle (0.5%) et Bassin (0.4%).

Les logements qui n'ont pas de connexion à un service de distribution d'eau (92.7%) sont majoritairement localisés dans les sections communales Bayonnais, Bassin et Pont Tamarin. En effet, respectivement 25.7%, 21.8% et 20.3% des logements en milieu rural dénombrés comme n'ayant pas de connexion à un service de distribution d'eau y sont dans ces sections. D'autre part, Labranle (environ 9%) est la section communale qui abrite le moins de logements qui n'ont pas d'accès à ce service.

Toutefois, une analyse par section communale sur le poids des logements n'ayant pas de connexion à un service de distribution d'eau offre une plus grande vue de leur répartition dans chaque section communale.

Graphe 12 : Pourcentage de logement n'ayant pas de connexion à un service de distribution d'eau en milieu rural



Respectivement à Bassin, Labranle et Bayonnais, 97.9%, 94.9% et 94.1% n'ont pas accès à ce service. D'autre part, Poteaux (près de 90%) et Pont Tamarin (87%) n'ont pas d'accès à ce service approximativement dans la même proportion.

8.2.- Mode d'éclairage

La civilisation des temps modernes crée de nouveaux besoins en terme d'éclairage et autres. Parmi les modes d'éclairage disponible dans la commune des Gonaïves, on retrouve : l'électricité, la génératrice et le panneau solaire.

8.2.1.- Mode d'éclairage disponible dans la commune

Le tableau ci-dessous montre que les modes d'éclairage les plus utilisés dans la commune des Gonaïves sont dans l'ordre suivant : Lampe à gaz (96,36%), Bougie (89.60%), Electricité (36.70%). D'autres modes d'éclairage sont utilisés à des pourcentages vraiment très faibles. On peut citer : Génératrice (5.41%), Lampe électrique (4.94%), Panneau solaire (1.53%).

Tableau 21 : Répartition des ménages selon le mode d'éclairage utilisé dans la commune

Milieu de résidence	Total (%)	Electricité (% Oui)	Génératrice (% Oui)	Panneau solaire (% Oui)	Lampe à gaz (% Oui)	Lampe électrique (% Oui)	Bougie (% Oui)	Autre (% Oui)
Milieu Urbain	57.47	32.23	3.26	1.18	54.48	4.07	52.75	4.78
Milieu Rural	42.53	4.48	2.14	0.35	41.87	0.87	36.85	3.47
Commune	100	36.70	5.41	1.53	96.36	4.94	89.60	8.26

Source : Dénombrement de la Commune des Gonaïves, Septembre 2009

Dans la commune des Gonaïves, on peut remarquer que 63.3% des ménages n'ont pas accès à l'électricité ; ceux qui en bénéficient ne représentent 36.7%, soit 32.23% en milieu urbain et 4.48% en milieu rural. La génératrice, la lampe électrique et le panneau solaire sont les modes d'éclairage les moins utilisés dans la Commune. Les ménages qui bénéficient de la génératrice ne représentent que 5.4% parmi lesquels 3.3% en milieu urbain et 2.1% en milieu rural, ceux qui ont accès au panneau solaire ne représentent que 1.5% dont 1.2 % en milieu urbain et 0.3% en milieu rural.

8.2.2.- Mode d'éclairage disponible en milieu urbain

Dans le milieu urbain, les résultats du dénombrement de la commune des Gonaïves montrent que les ménages qui utilisent la lampe à gaz représentent 94.80%, ceux qui utilisent la bougie 91.78% et ceux qui utilisent l'électricité 56.07%. La lampe électrique, la génératrice et le panneau solaire sont ceux que les ménages ont accès le moins. Le pourcentage des ménages à en faire usage représentent respectivement 7.08%, 5.68% et 2.05%.

Tableau 22.- Répartition des ménages en milieu urbain suivant le quartier de résidence et le mode d'éclairage utilisé.

Quartier de résidence	Total (%)	Electricité (% Oui)	Génératrice (% Oui)	Panneau solaire (% Oui)	Lampe à gaz (% Oui)	Lampe électrique (% Oui)	Bougie (% Oui)	Autre (% Oui)
Bigot, Parc Vincent	23.16	13.60	1.03	0.36	22.19	1.51	21.63	3.12
Jubilée, Raboteau	19.71	11.90	0.60	0.27	18.09	0.59	18.69	0.34
Centre Ville	15.41	11.94	1.20	0.38	14.32	1.61	14.53	1.94
Ka Soleil	14.25	6.94	0.96	0.26	13.88	1.30	13.94	0.88
Biénac, Gathereau	27.47	11.70	1.89	0.78	26.33	2.07	22.99	2.06
Total	100	56.07	5.68	2.05	94.80	7.08	91.78	8.32

Source : Dénombrement de la Commune des Gonaïves, Septembre 2009

Bigot/Parc Vincent est le quartier dans le milieu urbain où les ménages ont beaucoup plus accès à l'électricité comme mode d'éclairage, soit 13.60%. Dans les autres quartiers, on trouve respectivement 11.94% au Centre Ville, 11.90% à Jubilé/Raboteau et 11.70% à Biénac/Gathereau. Ka Soleil (6.9%) est le quartier où le pourcentage de ménages à utiliser l'électricité est le plus faible.

La génératrice et le panneau solaire sont deux modes d'éclairage que les ménages n'utilisent presque pas. Biénac/Gathereau, le quartier le plus peuplé, compte seulement 1.89% des ménages qui utilisent la génératrice et 0.78% pour le panneau solaire. Le Centre Ville même n'enregistre que 1.2% à utiliser la génératrice et 0.38% à utiliser le panneau solaire.

8.2.3.- Mode d'éclairage disponible en milieu rural

Dans le milieu rural, les ménages qui utilisent la lampe à gaz représentent 98.46%, ceux qui utilisent la bougie 86.65% et ceux qui utilisent l'électricité seulement 10.52%. La lampe électrique, la génératrice et le panneau solaire sont ceux que les ménages ont accès le moins. Le pourcentage des ménages à en faire usage représentent respectivement 2.05%, 5.04% et 0.81%.

Tableau 23.- Répartition des ménages en milieu rural suivant les sections communales et le mode d'éclairage utilisé.

Section communale	Total (%)	Electricité (% Oui)	Génératrice (% Oui)	Panneau solaire (% Oui)	Lampe à gaz (% Oui)	Lampe électrique (% Oui)	Bougie (% Oui)	Autre (% Oui)
1ère, Pont Tamarin	23.25	8.60	1.11	0.29	22.84	1.34	22.48	1.93
2ème, Bayonnais	27.26	0.09	1.73	0.23	26.71	0.26	21.73	2.66
3ème, Poteaux	17.78	0.18	0.23	0.12	17.58	0.26	16.22	2.07
4ème, Labranle	9.45	0.02	0.67	0.01	9.29	0.03	6.63	0.36
5ème, Bassin	22.26	1.63	1.30	0.16	22.05	0.15	19.60	1.15
Total	100	10.52	5.04	0.81	98.46	2.05	86.65	8.16

Source : Dénombrement de la Commune des Gonaïves, Septembre 2009

Pont Tamarin est la seule section communale où l'électricité est le mode d'éclairage le plus utilisé par les ménages, soit 8.6% sur les 10.52% dans le milieu rural, tandis qu'à Labranle on ne peut pas parler d'utilisation de l'électricité comme mode d'éclairage tellement le pourcentage des ménages qui en font l'usage est faible (0.02%). Les rares ménages ruraux ayant accès à la génératrice se retrouvent à Bayonnais (1.7%) et à Bassin (1.3%). Les rares qui utilisent le panneau solaire sont à Pont Tamarin (0.29%) et à Bayonnais (0.23%).

8.3.- Lieux d'aisance

Les nombreuses intempéries et tempêtes tropicales qui ont secoué la commune des Gonaïves depuis Septembre 2004 ont endommagé ou détruit la plupart des bâtiments où logeaient les ménages. Parmi les besoins immédiats identifiés dans les bilans établis après leur passage figurent l'eau potable, la nourriture et les installations sanitaires. Selon les résultats du dernier dénombrement réalisé dans la commune, 26688 lieux d'aisance ont été identifiés dont 71.9 % en milieu urbain et 32.8 % en milieu rural.

Sur les 27762 logements répertoriés en milieu urbain, 71.9 % ont un lieu d'aisance et 94.9% d'entre eux sont construits à l'extérieur du logement. Biénac et Bigot sont deux quartiers qui possèdent le plus grand nombre de lieux d'aisance dans tout le milieu urbain, soit un total de 40.2 %. Par contre, à Raboteau, une forte proportion de ménages (56%) n'a pas accès au lieu d'aisance. C'est la zone urbaine où l'on dénombre le plus grand nombre de logements sans lieu d'aisance.

Les sections communales Labranle et Bayonnais sont celles où majoritairement les ménages ne disposent pas d'un lieu d'aisance, soit respectivement 85.5 % et 78.1 %. Le schéma est différent à Pont Tamarin où le pourcentage de logements possédant un lieu d'aisance est de 53.7 %.

Tableau 24 : Répartition des logements de la commune des Gonaïves selon l'existence d'un lieu d'aisance.

Milieu de résidence	Total logement	LIEU D' AISANCE						
		OUI		NON	% OUI	% NON	% Intérieur	% Extérieur
		Intérieure	Extérieure					
URBAIN	27762	1008	18941	7813	71.9	28.1	5.1	94.9
Bigot/Parc Vincent	6429	97	4993	1339	79.2	20.8	1.9	98.1
Jubilée, Raboteau	5473	79	2328	3066	44.0	56.0	3.3	96.7
Centre Ville	4278	342	3014	922	78.4	21.6	10.2	89.8
Ka Soleil	3956	119	2895	942	76.2	23.8	3.9	96.1
Biénac, Gathereau	7626	371	5711	1544	79.8	20.2	6.1	93.9
RURAL	20542	312	6427	13803	32.8	67.2	4.6	95.4
Pont Tamarin	4777	156	2408	2213	53.7	46.3	6.1	93.9
Bayonnais	5600	20	1207	4373	21.9	78.1	1.6	98.4
Poteaux	3652	77	1393	2182	40.3	59.7	5.2	94.8
Labranle	1941	22	259	1660	14.5	85.5	7.8	92.2
Bassin	4572	37	1160	3375	26.2	73.8	3.1	96.9
TOTAL COMMUNE	48304	1320	25368	21616	55.3	44.7	4.9	95.1

Source : Dénombrement de la Commune des Gonaïves, Septembre 2009